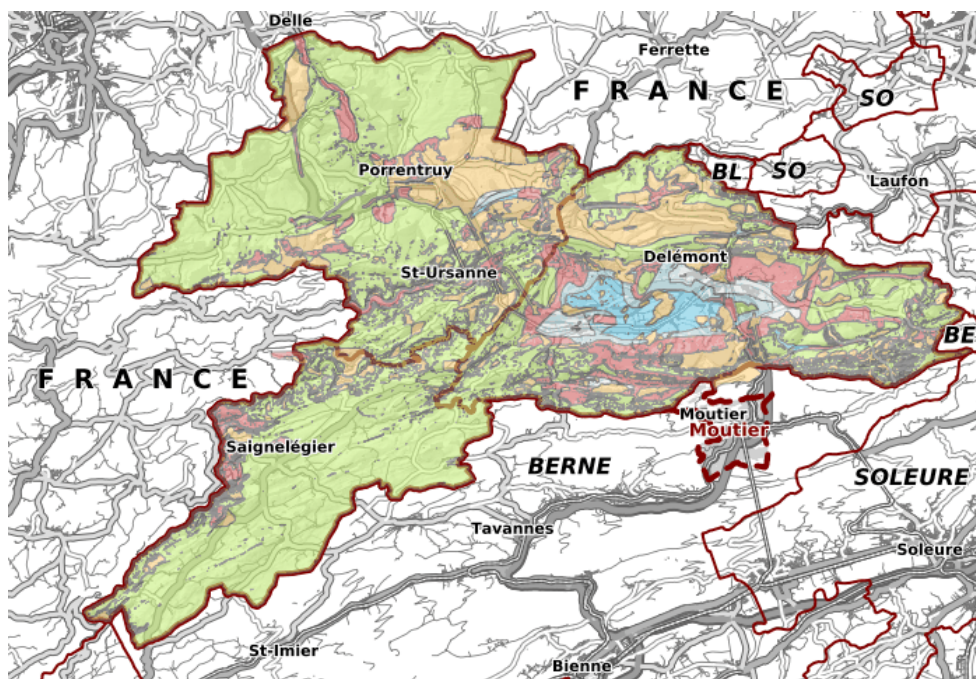


Géothermie : Limitation des forages pour sondes géothermiques

Identification de la donnée

Identifiant	ENV_18_03
Date de l'extrait	Extrait du 03.10.2022
Identifiant Cantonal	57-JU
Description du contenu des données	<p>Carte fixant les limites d'utilisation de la chaleur du sol et les conditions d'implantation des forages pour les sondes géothermiques verticales. La carte est établie sur la base des connaissances actuelles des conditions géologiques et hydrogéologiques cantonales.</p> <p>Elle intègre les restrictions liées à la protection des eaux souterraines (Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux souterraines – LEaux RS814.20). Les secteurs en glissements de terrains permanents et spontanés sont également considérés.</p> <p>Remarque :</p> <p>Dans les secteurs "A évaluer (prendre contact avec ENV)", la dérogation ne peut être délivrée que sur la base d'un préavis de l'Office de l'environnement (ENV) ou d'une note technique justifiant l'absence de risques hydrogéologiques et fixant la profondeur maximale des forages.</p> <p>Cette carte ne dispense pas les requérants d'une demande d'autorisation auprès des autorités compétentes.</p> <p>Elle ne tient pas compte de la localisation des sites pollués et des infrastructures souterraines.</p>

Représentation de la donnée



Etendue géographique	Tout le canton
Lien sur le géoportail	https://geo.jura.ch/s/ENV_18_03

Contact

Gestionnaire de la donnée	Office de l'environnement
---------------------------	---------------------------

Personne de contact RCJU

Badertscher Christophe, Tél. 032 420 48 00
christophe.badertscher@jura.ch

Indice qualité

Type de données	polygone
Année d'acquisition	2010
Fréquence des mises à jour	Trimestrielle
Echelle d'utilisation	1: 5000
Précision en plan (m)	-
Précision en alt. (m)	-
Méthode d'acquisition	Voir commentaire sur la généalogie de la donnée
Méthode d'acquisition secondaire	0
Généalogie de la donnée	<p>Processus de création de la couche (le nom des couches est celui introduit dans SDE). Cette couche comporte au final un seul champ " Limitation_forage" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CID_GlisementSpontane : L'attribut "Interdit avec dérogation possible" est affecté à cette couche, ainsi qu'un priorité 2 - CID_GlisementPermanent : L'attribut "Interdit avec dérogation possible" est affecté à cette couche, ainsi qu'un priorité 2 - Geoth_Contrainte_Geologique : Le contenu du champ "Limitation_forage" provient du champ "Autorisation". Pour les couches avec restriction de profondeur, le champ de profondeur est ajouter à "Limitation_forage". Les priorités 1, 2 et 3 (resp. interdit, derogation, restriction de prof) - Protection_eaux : <ul style="list-style-type: none"> ° Zones S1 et S2 : Interdit, priorité 1 ° Zones S3 et Aquifère Alluviale : "Interdit", priorité 1 ° Zones S3 et aquifère Karstique : "Interdit avec dérogation possible" et priorité 2 °Type " Délimitée provisoire" : Interdit, priorité 1 <p>Ces couches sont ensuite intersecté entre elles via différentes routines. C'est ici que l'on utilise la valeur "Priorité". En effet, après les intersections, certains polygones peuvent se trouvé dans les trois critères. La couche finale est forcé en fonction de la priorité 1, 2 ou 3.</p> <p>Une dernière intersection est effectué avec le perimètre du canton, pour créer des éléments "Autorisé", sur le solde du territoire.</p>

Diffusion

Niveau de diffusion selon l'OGéo	A				
Système de référence	GCS_CH1903+				
Références légales fédérales	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Base légale</th> <th style="width: 50%;">Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>_Non documenté</td> <td>Non documenté</td> </tr> </tbody> </table>	Base légale	Désignation	_Non documenté	Non documenté
Base légale	Désignation				
_Non documenté	Non documenté				
Références légales cantonales	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Base légale</th> <th style="width: 50%;">Désignation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RSJU 814.20 art. 41</td> <td>Loi sur la gestion des eaux (LGEaux)</td> </tr> </tbody> </table>	Base légale	Désignation	RSJU 814.20 art. 41	Loi sur la gestion des eaux (LGEaux)
Base légale	Désignation				
RSJU 814.20 art. 41	Loi sur la gestion des eaux (LGEaux)				
Téléchargement des données	<p>Les conditions générales d'utilisation fournies par le SIT-Jura sont les suivantes :</p> <p>https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions_utilisation_geodonnees.pdf.</p> <p>En cliquant sur le lien de téléchargement ci-après, vous vous engagez à les respecter :</p> <p>https://geo.jura.ch/geodonnees/donnees/ENV_18_03_Geothermie_Limitation_des_f</p>				

Informations sur les métadonnées

Date de création	12.08.2010
Date de mise à jour	22.09.2021
Télégéodata	Catalogue de données
Lien sur la fiche des métadonnées	https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_ENV_18_03_Geothermie_Limitation_d_es_forages_pour_sondes_geothermi.pdf

Description des attributs : Géothermie : Limitation des forages pour sondes géothermiques

env_18_03_geothermie_limitation_forages_sondes_geothermiques	
Date de la dernière mise à jour:	29.09.2022
objectid	
limitation_forage	Texte (50)
user_mise_a_jour	Texte (50)
date_mise_a_jour	Date
geom	Géométrie (Polygone)